

N° 2025-043

**MODIFICATION DU REGLEMENT INTÉRIEUR
DU MULTI-ACCUEIL « AMSTRAMGRAM »**

L'an deux mil vingt-cinq le 26 mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le treize mars, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle
MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, URBAIN Xavier, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mme GIROD-GEDDA Isabelle (donne pouvoir à M. Richard BROCHE)
MM. SILVESTRE Jean- Louis (donne pouvoir à M. Christian VIBERT), VILLIBORD Guillaume (donne pouvoir à Mme Maryse FAVRE)

Absents :

Mme ASTIER Fabienne
MM. MARCHAND-MAILLET Thierry, TRAISSARD Robert

En exercice : 27	Présents : 21	Absents : 6	dont pouvoir : 3
------------------	---------------	-------------	------------------

Le Président rappelle que le règlement intérieur de fonctionnement de l'établissement d'accueil des jeunes enfants (EAJE) de la Communauté de Communes Les Versants d'Aime permet d'assurer un cadre légal de fonctionnement auprès des familles et des organismes institutionnels tels que la Caisse d'allocations familiales et le Conseil Départemental (Protection Maternelle et Infantile).

Ce règlement doit être modifié pour prendre en compte les différents ajustements nécessaires au vu de l'année écoulée et de préciser aux familles l'organisation de l'accueil des enfants.

Cette mise en conformité concerne :

- Les nouvelles obligations vaccinales contre les méningocoques de type B et ACWY en crèche,
- Les conditions d'admission de l'enfant au Multi-Accueil,
- Les modalités d'accueil de l'enfant dans l'établissement.
-

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 24
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 24
- nombre de votes « pour » : 24
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la santé publique,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'ordonnance n°2021-611 du 19 Mai 2021 relative aux services aux familles,

Vu le décret n° 2021-1115 du 25 août 2021 relatif aux relais petite enfance et à l'information des familles sur les disponibilités d'accueil en établissements d'accueil du jeune enfant,

Vu le décret n°2021-1131 du 30 août 2021, relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants,

Vu le décret n°2024-694 du 5 juillet 2024 relatif à l'obligation vaccinale,

Considérant la nécessité d'actualiser le règlement intérieur suite aux évolutions contextuelles,

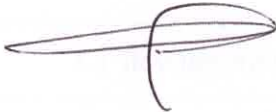
Vu le projet de règlement intérieur annexé,

AUTORISE le Président à signer le règlement intérieur du Multi-Accueil « Amstramgram »


FAIT ET DELIBERE LE 26 MARS 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance
Michel GOSTOLI



Le Président,
Lucien SPIGARELLI



LES VERSANTS D'AÏME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AÏME-LA-PLAGNE CEDEX